

## **RAPPEL en rapport avec l'actualité**

### **Polémiques sur l'Allocation Adultes Handicapés**

Vous connaissez une réduction de votre capacité de travail.

Vous pouvez demander une pension d'invalidité afin de compenser la perte de salaire qui résulte de la réduction de cette capacité de travail.

Ou demander L'AAH (allocation aux adultes handicapés) qui permettra de compléter vos ressources afin de vous garantir un revenu minimal.

Dans certains cas les avantages invalidité et l'AAH sont cumulables.

#### **La pension d'invalidité :**

Vous pouvez être reconnu invalide si votre capacité de travail et de gain est réduite d'au moins 2/3.

Vous pouvez obtenir le versement d'une pension d'invalidité afin de compenser la perte de salaire. La pension d'invalidité est attribuée à titre provisoire. Celle-ci peut être révisée, suspendue ou supprimée selon l'évolution de votre situation.

La demande de pension d'invalidité doit être adressée au médecin-conseil de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). C'est le médecin de la CPAM qui proposera une pension d'invalidité.

#### **L'allocation aux adultes handicapés :**

L'AAH et ses compléments sont versés par les CAF ou par les MSA mais financés par l'État. Leur attribution est subordonnée à des conditions médicales appréciées par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Elle est réservée aux personnes handicapées :

- dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 % ;
- dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79 % et qui connaissent une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi reconnue par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

#### **ATTENTION : qui décide quoi ?**

- La décision d'aptitude à un poste de travail relève du médecin du travail
- La décision d'invalidité relève du médecin conseil de la Sécurité sociale

- L'attribution de l'AAH relève de la Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

*Ces décisions ne s'imposent pas l'une à l'autre, vous pouvez percevoir une pension d'invalidité et être apte à un poste de travail*

### **POLEMIQUE sur l'Allocation Adulte Handicapé :**

*Devant les nombreuses publications « diverses » sur les réseaux sociaux et dans les médias, nous pouvons vous apporter quelques précisions :*

- L'AAH coûte de plus en plus cher : oui, c'est une augmentation de 72% en 10 ans.
- Les critères d'attribution sont trop larges : non, mais ces critères ne sont pas définis avec précision. Mais est-il possible de définir des critères correspondants à toutes les maladies rares ?
- Il y a des différences régionales : oui, nous l'avons déjà dit depuis longtemps, c'est pourquoi nous avons besoin des retours des adhérents sur la façon dont est apprécié l'HPN -AM par votre MDPH ou votre caisse SS.
- L'examen des dossiers : La commission examine votre dossier en moyenne pendant 5 à 20 minutes... mais il a été étudié avant par une équipe « pluridisciplinaire » (en général deux agents). D'où la nécessité de présenter un dossier suffisamment documenté, mais... assez court, et explicatif... on ne peut pas reprocher à ces agents de ne pas connaître l'HPN ?
- Des économies dans l'air : oui si l'on suit la cour des comptes qui se base sur la disparité entre départements pour dire qu'il y a des régions plus laxistes que d'autres. D'où la proposition de faire payer chaque département plutôt que l'Etat.